

ALLIANCE PREVENTION
8 Grande Rue
91 600 Savigny -Sur-Orge

Projet de service

Année 2022

Sommaire

Introduction	3
I - Contexte de notre mission.....	3
II - L'association ALLIANCE PREVENTION.....	4
2-1 Historique et habilitation.....	4
2-2 Son fonctionnement	4
III - Le service de prévention spécialisée	4
3-1 Les moyens humains.....	4
3-2 Les moyens logistiques	4
3-3 Les moyens financiers.....	5
IV - Les valeurs	5
V – La mission socio-éducative.....	6
5-1 Les objectifs	6
5-2 Un Travail qui repose sur une équipe	6
5-3 L'accompagnement éducatif.....	6
5-4 Les relations avec les familles	7
5-5 Du réseau au partenariat.....	8
VI - Le public	9
VII - Une démarche : la présence sociale et le travail de rue	9
VIII - Un accueil spécifique	11
IX - Des outils adaptés.....	11
9-1 Les chantiers éducatifs.....	11
9-2 Les actions au sein des établissements scolaires.....	12
9-3 Les transferts.....	13
9-4 Les projets spontanées	14
X – Les réunions.....	14
10-1 La réunion d'équipe	14
10-2 La réunion plénière	14
10-3 La réunion inter-équipe.....	15
10-4 La Supervision	15
XI – Les outils du service	15
11-1 Le cahier de liaison	15
11-2 Le cahier de Travail d rue	15
11-3 Les Fiches de suivis	16
11-4 Le rapport d'activité.....	16
Conclusion.....	16

Introduction :

Le projet de service est un des éléments introduit pas la loi du 2 janvier 2002. En apportant du sens à l'action, c'est un outil repère pour l'équipe éducative. Il a aussi pour objectif d'apporter une plus grande lisibilité de la mission de prévention spécialisée. Ce projet a pour vocation d'être un outil de travail, un document de référence. Il s'adresse à tous les professionnels du service mais aussi plus largement, aux usagers, aux familles et aux partenaires. Il s'inscrit dans une démarche participative tant sur le plan du sens de l'activité, que de l'organisation du travail. Le projet définit les objectifs du service, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce document est amené à être réactualisé régulièrement pour correspondre au mieux aux évolutions du terrain, du public et des pratiques éducatives.

I - Contexte de notre mission

La mission de prévention spécialisée s'appuie sur ses textes fondateurs notamment l'arrêté du 4 juillet 1972 et ses circulaires d'application. Les lois de décentralisation et notamment celle du 6 janvier 1986 ont installé la prévention spécialisée dans les compétences des conseils généraux actuellement conseils départementaux au titre de l'aide sociale à l'enfance.

L'intervention éducative respecte les principes suivants :

- La libre adhésion des jeunes
- L'absence de mandat nominatif
- Le respect de l'anonymat et la confidentialité
- La non institutionnalisation des actions
- Le travail en réseau et en partenariat

La prévention spécialisée est une forme originale d'action éducative développée auprès des jeunes dans leur milieu de vie. Elle s'adresse plus particulièrement à des jeunes en souffrance, dont les relations sociales et familiales sont fragiles, conflictuelles ou inexistantes.

II - L'association ALLIANCE PREVENTION

2-1 Historique et habilitation

Le siège social de l'association Alliance Prévention est situé au 8 Grande rue Savigny-sur-Orge.

L'association est issue de la fusion en 2004 de deux associations : Rue Verte (Chilly-Mazarin) et Génération Longjumeau.

L'association est habilitée par le Conseil Départemental de l'Essonne pour intervenir sur les territoires des communes de Chilly-Mazarin, Longjumeau et Savigny-sur-Orge.

Elle relève de la compétence de l'Aide Sociale à l'Enfance et s'inscrit dans le schéma départemental de la prévention spécialisée.

2-2 Son fonctionnement

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres. Le Président et les autres membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Chaque année, les adhérents sont invités à l'Assemblée Générale pour valider l'activité et les comptes.

III - Le service de prévention spécialisée

3-1 Les moyens humains

Pour mener à bien sa mission, l'association emploie 1 directrice, 2 cadre éducatif, 1 cadre administratif et 12 éducateurs.

Les 12 éducateurs composent une seule équipe éducative répartie sur trois antennes :

- 3 éducateurs pour l'antenne de Chilly-Mazarin,
- 4 éducateurs pour l'antenne de Longjumeau,
- 5 éducateurs pour l'antenne de Savigny-Sur-Orge.

3-2 Les moyens logistiques

Chaque antenne occupe des locaux qui constituent un lieu repère pour le public :

- Au 31 place de la Liberté à Chilly-Mazarin
- Au 2 rue Henri Dunant à Longjumeau
- Au 8 Grande Rue à Savigny-Sur-Orge.

L'ouverture aux jeunes des locaux est modulée par une organisation spécifique de chaque antenne. Cette dernière est réactualisée régulièrement.

Des véhicules de service sont mis à disposition du personnel, dans l'exercice de leurs fonctions.

3-3 Les moyens financiers

Les moyens financiers de l'association proviennent principalement du Conseil Départemental et deux communautés d'agglomérations (Paris-Saclay et Grand Orly seine Bièvres)

Le conseil Départemental contribue à hauteur d'environ 80%, et les communautés d'agglomération à hauteur de 20 %.

Pour quelques projets spécifiques nous sollicitons des subventions auprès d'organismes et institutions diverses.

IV - Les valeurs

L'équipe éducative porte une attention particulière à la souffrance des jeunes.

Elle intervient et accompagne les jeunes en respectant leur dignité et leur intégrité.

Elle lutte contre les exclusions et les injustices et s'appuie sur les références telles que : Les Droits de l'Homme, Les Droits de l'Enfant et les Droits fondamentaux déclinés dans la constitution.

Elle assoit son action sur le principe de la Laïcité.

Elle garantit un accompagnement dans le respect de la singularité du jeune.

Elle se veut être bienveillante, tolérante et à l'écoute

Elle affirme l'égalité Hommes/Femmes.

Elle est garante de l'anonymat et de la libre adhésion du jeune.

V – La mission socio-éducative

5-1 Les objectifs

La mission du service de prévention spécialisée a pour but de favoriser l'autonomie du jeune, son épanouissement, et de lui permettre de trouver une place dans la société. C'est une action de socialisation et d'inclusion.

L'éducateur a le souci de créer une relation de confiance, étape indispensable pour mener à bien un accompagnement éducatif. Ce dernier s'inscrit nécessairement dans la durée.

Il s'agit de faire émerger les potentialités du jeune et de le rendre acteur de son projet. Cela consiste à l'accompagner dans une prise de conscience de ses difficultés et de ses limites (forces et faiblesses) pour l'amener progressivement à définir les actions qui répondront à ses besoins. C'est à cette condition qu'il sera possible pour le jeune, de faire aboutir son projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

5-2 Un Travail qui repose sur une équipe

L'équipe éducative est composée du cadre éducatif et des éducateurs de chaque antenne.

L'équipe éducative définit les axes essentiels de l'action, en lien avec le diagnostic de terrain et la commande institutionnelle. Elle se concerta et échange dans la recherche d'une culture professionnelle commune amenant à une cohérence de l'action éducative.

L'équipe éducative est un lieu ressource et un lieu de formalisation de projet. Elle permet l'analyse des situations par une prise de distance et de confrontation d'idées. Elle est garante de la qualité de la prise en charge du jeune.

5-3 L'accompagnement éducatif

Les éducateurs ont une écoute particulière notamment lors de la première « demande » du jeune, elle peut revêtir un champ large et inexploré de la personne elle-même.

Elle peut prendre un caractère différent de la demande initiale.

Il s'agit de faire émerger celle-ci à partir des besoins réels du jeunes.

L'équipe éducative s'attache à prendre en compte le jeune dans sa globalité¹ et tente de comprendre les difficultés des jeunes par une attitude bienveillante.

La constitution du « lien » entre éducateurs et jeunes, se pose parfois de manière continue ou discontinue. Adopter ce mode de fonctionnement est bien souvent favorable à l'action éducative. Le jeune a besoin de temps, il effectue des allers-retours, au rythme de son évolution.

L'éducateur a une fonction de repère, de point d'ancrage dans le temps et l'espace. Il adapte avec l'accord du jeune, son projet d'accompagnement.

Parfois le rythme du jeune s'oppose à celui des dispositifs de droit commun. Pour exemple, les périodes d'entrée dans ces dispositifs peuvent ne pas correspondre au moment où le jeune se sent prêt.

En accord avec le jeune, lorsque cela est nécessaire, ils évaluent les informations à transmettre aux tiers et/ou aux partenaires ainsi qu'aux familles.

5-4 Les relations avec les familles

Le public ciblé impose à l'équipe éducative un rapprochement avec les familles. Toute démarche entreprise avec un mineur nécessite l'accord préalable de ses parents. Au-delà de la loi, c'est l'efficacité de la relation d'aide qui est en jeu. Replacer les parents dans leur rôle principal d'éducateurs est une étape fondamentale pour favoriser la structuration du jeune. Les éducateurs d'Alliance Prévention exercent parfois une fonction de médiation pour consolider ou recréer du lien entre l'enfant et ses parents. Aussi, ils amènent la famille à s'interroger sur leur histoire, leur fonctionnement, la place qu'elle réserve à ses membres, les difficultés rencontrées, La recherche de solutions impose généralement l'orientation des familles vers des structures plus adaptées à leurs problématiques.

Le travail éducatif s'inscrit donc à trois niveaux complémentaires :

- Prendre en compte la/les demandes du jeune,
- Inclure la famille dans le processus d'accompagnement,
- Créer ou recréer du lien avec les institutions.

¹ Famille, Emploi, Formation, Justice, Hébergement, Financier, Psychologique, Santé, culturelle, etc.

5-5 Du réseau au partenariat

Le premier réseau utile à tout accompagnement éducatif est le réseau primaire du jeune, développé durant son parcours de vie (membres de la famille élargie, proches, amis,). Il existe aussi deux autres réseaux :

-Le réseau secondaire non formel qui se caractérise par un échange de bons procédés sans qu'il acquière un statut institutionnel. Il est constitué de personnes ressources d'horizon divers autant dans le champ professionnel que privé.

-Le réseau secondaire formel qui est structuré par diverses institutions à caractère social ou médical qui ont un objet proche.

Dans ce contexte, les éducateurs s'attachent à mobiliser les réseaux en fonction des besoins identifiés avec le jeune. Le réseau permet en outre de proposer des solutions à des jeunes en manque d'opportunité.

Quant au Partenariat, c'est une association de personnes ou d'institutions constituée autour d'un objet commun. A partir d'un diagnostic partagé, ce collectif s'appuie sur ses compétences et/ou connaissances pour élaborer un plan d'action.

L'une des missions de la prévention spécialisée est d'impulser des projets de développement local. Elle doit partager ses savoirs faire avec d'autres partenaires. Elle n'a pas vocation à institutionnaliser ses actions.

Mode opératoire :

Le service de prévention spécialisée dénombre plus d'une vingtaine de partenaires dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. Les éducateurs font appel aux différentes structures et services suivant la situation du jeune et l'évaluation de ses besoins. Les différents services municipaux tels que le service jeunesse, le CCAS, le service médiation, La MJC sont nos principaux partenaires. Une étroite collaboration est également effective avec les établissements scolaires du territoire, mais aussi des villes avoisinantes. A noter également les bailleurs sociaux (Efidis, 1001 vies habitats, 3F Immobilière.), les services médicaux (le centre de planification familiale), l'association APASO pour des soutiens psychologiques personnalisés, le Centre médico psychologique pour les situations les plus lourdes.

Au regard de la dégradation économique actuelle, les éducateurs font appel de plus en plus aux associations caritatives telles que l'Association d'Aide à l'Hébergement, l'Epicerie Sociale, la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique et Emmaüs.

VI - Le public

Le public ciblé par l'équipe éducative est celui de la prévention spécialisée soit les 11 à 25 ans. Tous les jeunes de cette tranche d'âge ne concernent pas la prévention spécialisée. Il s'agit principalement d'un public qui manifeste des signes de désocialisation et de marginalisation, en rupture ou en risque de rupture avec les dispositifs de droit commun.

Chez les plus jeunes, le décrochage scolaire, les tensions avec la famille, les addictions, les passages à l'acte, l'isolement, les conflits avec le groupe de pairs et les adultes, sont des signes d'un mal être et d'un risque de processus de désocialisation.

Pour les plus âgés, les difficultés d'insertion professionnelle et sociale, les ruptures familiales, l'errance, les addictions, les actes de délinquance, indiquent une grande fragilité et un risque de marginalisation.

La situation économique actuelle renforce l'exclusion et la précarité des jeunes et de leur famille. Les éducateurs sont donc amenés à répondre à des besoins primaires tels que le logement, la nourriture, l'hygiène, la santé et la vêtue.

Des troubles psychologiques et psychiatriques sont décelés chez certains jeunes. Pour ces situations, un passage de relais s'avère nécessaire lorsque cela est possible.

VII - Une démarche : la présence sociale et le travail de rue

L'immersion dans le milieu ne peut se concrétiser qu'à partir d'une présence sociale et notamment du travail de rue. La présence sociale se définit comme une dynamique orientée vers l'extérieur dont son objet est une rencontre large entre les éducateurs et l'ensemble de ce qui constitue le tissu social (habitants, gardiens d'immeubles, acteurs locaux et de proximité, institutions diverses, ...).

Il s'agit d'être repéré et de se faire connaître comme personne ressource. Cet accès au territoire favorise un diagnostic utile à la stratégie de mise en place du travail de rue. Cette connaissance environnementale et sociale permet également de s'inscrire dans des projets de développement local.

Le travail de rue correspond à une posture spécifique et particulière à la prévention spécialisée. Cette approche consiste à « aller vers » le public, dans leur environnement (quartier, city stade, établissements scolaires, aire de jeux, halls d'immeuble...), afin d'entrer en contact avec eux et établir une relation de confiance.

Ces passages récurrents vont susciter le questionnement de la part des jeunes « *qui sont ces inconnus ? que font-ils là ?* ». Progressivement, les éducateurs vont se faire connaître des jeunes et vice versa, et établir un espace favorable à l'échange. Ce dernier n'est possible que s'il existe un consentement mutuel.

La création et le renforcement de lien favorisent une relation éducative et peut aboutir à la formalisation d'une demande.

Mode opératoire :

Chaque antenne cible un territoire et tente d'identifier les groupes de jeunes en fonction de leur visibilité et de leurs comportements.

A partir de ce diagnostic, chaque semaine, les éducateurs font des choix, se donnent des priorités, déterminent des objectifs et planifient leur présence (jours, horaires, lieux).

Deux modes possibles : travailler avec et à partir du groupe ou s'orienter vers des individus repérés comme nécessitant une intervention de prévention spécialisée.

Un compte rendu dans le cahier de travail de rue et une évaluation régulière faite en équipe permet un réajustement stratégique.

VIII - Un accueil spécifique

Toute personne s'adressant au service est accueillie quels que soient son âge et sa demande. La première rencontre permet d'écouter la personne et de présenter la mission du service. C'est à partir d'un premier diagnostic (celui-ci peut nécessiter plusieurs rencontres) que l'équipe éducative envisagera de poursuivre le lien et mettra en place un accompagnement. Dans l'hypothèse où la situation du jeune ne rentrerait pas dans une mission de prévention spécialisée, l'équipe recherchera avec la personne, un partenaire plus adapté à sa situation.

Mode opératoire :

Les locaux sont aujourd'hui repérés comme des lieux ressources.

C'est dans ce lieu que l'équipe éducative organise des moments conviviaux accessibles à un plus large public.

A d'autres moments de la semaine, il est privilégié l'accès aux locaux à l'occasion de rendez-vous individuels ou collectifs.

IX - Des outils adaptés

9-1 Les chantiers éducatifs

Le chantier éducatif est depuis plusieurs années utilisé comme support à la relation et parfois comme un espace d'insertion professionnelle. Cet outil, de part son attrait, est un facilitateur de connaissance du jeune et permet de l'observer dans le cadre d'un travail. Le « faire avec » prend tout son sens car les chantiers sont encadrés par les éducateurs. C'est également une opportunité pour le jeune qui concrétise un projet dont la forme peut être multiple : Argent de poche, Cofinancement d'un projet validé en amont par l'éducateur, Droit d'accès à un séjour, ...

L'enjeu est d'éviter l'assistanat et d'amener le jeune à prendre conscience qu'il y a du possible avec un peu d'effort.

C'est une expérience socialisante pour les jeunes qui sont placés en situation d'emploi soit dans une communauté de travail, soit individuellement. Il s'agit aussi d'apprécier son degré d'aptitude à une situation professionnelle, avec ses exigences.

- Les chantiers éducatifs rémunérés

L'association Alliance Prévention a passé une convention avec l'association HERCULE. Cette structure permet de déclarer les jeunes à l'URSSAF et d'établir les bulletins de paye pour les jeunes âgés de plus de 16 ans.

- D'autres formes de chantiers sont proposées mais non rémunérées directement :

* Les chantiers effectués au préalable à une sortie ou à un départ en séjour.

* Les chantiers réalisés pour cofinancer un projet d'insertion sociale. La somme déterminée à l'avance est versée directement au prestataire.

Les donneurs d'ordre :

- Les municipalités,
- Certaines associations locales
- Les Bailleurs Sociaux.

Les chantiers éducatifs reposent sur l'établissement d'un devis préalablement accepté aboutissant à une facturation après réalisation.

9-2 Les actions au sein des établissements scolaires

La coopération avec les institutions scolaires est un incontournable pour le service de prévention spécialisée.

La prévention dite primaire s'exerce pleinement dans les collèges lorsque les chefs d'établissements l'autorisent. Il s'agit d'aller à la rencontre d'élèves à partir de la 6^{ème} pour se faire connaître et à terme repérer ceux dont la situation nécessiterait une approche

individualisée. Ces rencontres se concrétisent sous la forme d'espace de discussion sur des thèmes proposés par l'établissement où choisis avec les jeunes.

Nos relations avec l'équipe pédagogique permettent d'échanger sur les situations, afin d'avoir une vision transversale.

Lorsqu'il existe, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC) inscrit nos actions dans un cadre plus global d'une prévention diversifiée et développée au sein de l'établissement.

Quelques éléments opérationnels :

Au sein des collèges :

- Animation d'un « espace de discussion » tous les quinze jours au collège des Dînes Chiens de Chilly-Mazarin.
- Présence sociale régulière à l'intérieur et aux abords des collèges

Au sein d'un Lycée :

- *Des actions spécifiques sont mises en place de manière ponctuelle au sein des lycée (Prévention santé, Vivre ensemble, Orientation,)*

Projet spécifique :

Dans le cadre de la réussite éducative développée par la municipalité de Longjumeau, nous sommes partenaires de l'action « Ensemble Faire Réussir ». Il s'agit de proposer à un jeune exclu temporairement d'un établissement scolaire, un programme socialisant ce qui a pour objectif de rendre profitable cette période hors des murs.

9-3 Les transferts

Communément appelés séjours éducatifs, les transferts prennent des formes différentes suivant l'origine de l'initiative. Dans certains cas, l'initiative revient aux jeunes eux-mêmes. Ils interpellent les éducateurs sur un projet collectif et leur demandent un soutien pour mener le projet à son terme.

Pour d'autres situations, ce sont les éducateurs qui formalisent le cadre du séjour en fonction d'un public et d'objectifs prédéfinis :

- La rupture avec le milieu,
- L'inscription des jeunes dans un processus de projet,
- Le renforcement des liens éducatifs,
- La socialisation et l'estime de soi,
- La prévention des conflits entre jeunes du Territoire
- A terme, le départ en autonomie des jeunes,
- ETC.

Durant l'année, 1 à 2 séjours par antenne peuvent être envisagés, avec l'obligation d'un chantier éducatif rémunéré, permettant le cofinancement du projet.

9-4 Les projets spontanées

L'une des spécificités de la prévention spécialisée est son adaptation aux besoins identifiés sur le terrain. C'est un outil qui permet aux éducateurs, d'organiser de façon réactive une action éducative, dont l'objectif est de capter les jeunes. C'est parfois le seul moyen d'accroche pour passer du temps avec eux, et à terme enclencher une relation éducative.

Les projets spontanés rythment surtout les périodes de vacances scolaires. Ces moments d'animation éducative favorisent l'échange et permettent de rompre avec le quotidien. Ils ont aussi pour vocation, dans un cadre de convivialité et de détente, de consolider les liens avec les éducateurs

X - Les réunions

10-1 La réunion d'équipe

Chaque semaine, le chef de service anime une réunion d'équipe par antenne. Ces espaces de travail, permettent aux éducateurs d'organiser leur activité, de construire des projets, d'échanger sur les situations. C'est un lieu de transmission d'informations institutionnelles et d'évaluation de l'activité.

10-2 La réunion plénière

Une fois par mois, elle est conçue, organisée et animée par la directrice, qui propose un ordre du jour, auquel peuvent s'ajouter des questions amenées par les salariés. C'est une réunion dans

laquelle sont abordés des thèmes institutionnels, ainsi que le fonctionnement général du service. Ces rencontres favorisent les échanges autour des projets d'équipe.

10-3 La réunion inter-équipe

Cette réunion mensuelle est un lieu réservé à l'équipe éducative. Elle permet aux équipes de partager leurs idées et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. C'est un lieu de rencontre, qui permet aussi d'envisager des projets inter-équipe.

10-4 La Supervision

Un travail de supervision est animé par un psychologue clinicien de l'Association APASO. Chaque antenne bénéficie d'une dizaine de séances par an pour aborder des situations complexes, et avoir un éclairage clinique. Ce moment d'échange est privilégié pour son cadre analytique et distancié. C'est un espace confidentiel, entre les éducateurs et le psychologue, auquel peut être convié le cas échéant les chefs de services.

XI – Les outils du service

11-1 Le cahier de liaison

Le cahier de liaison est un outil utilisé par chaque antenne. Seul, le prénom des jeunes apparaît sur le document ainsi que les éléments strictement nécessaires. Il permet de transmettre des informations au quotidien à l'ensemble de l'équipe. On y retrouve des informations sur le public accueillis et les problématiques traitées, le tout dans le respect d'une certaine confidentialité.

11-2 Le cahier de travail de rue

A l'instar du cahier de liaison, le cahier de travail de rue, doit être rempli quotidiennement. Il aborde l'organisation et l'évaluation du travail de rue (nombre de jeunes rencontrés et captés, nom des partenaires rencontrés). Le recueil d'observations vient alimenter notre diagnostic de terrain.

11-3 Les fiches de suivis

Tous les 6 mois, chaque éducateur réactualise la fiche individuelle de suivi mentionnant le projet du jeune. Ces informations sont utiles pour le rapport d'activité, et nécessaires pour évaluer le travail accompli.

11-4 Le rapport d'activité

Le rapport d'activité rend compte de l'action générale du service. Son élaboration est un temps de prise de recul sur l'activité réalisée. Il informe sur plusieurs années de l'évolution des jeunes rencontrés et accueillis ainsi que des projets menés. C'est un document obligatoire à fournir aux autorités de contrôle pour apprécier le travail entrepris durant tout l'exercice.

Conclusion

Le projet de service est un cadre de référence pour l'équipe éducative. Il est appelé à être réactualisé régulièrement en prenant en compte les évolutions des besoins des jeunes et de leur famille dans un contexte en mutation. Il offre un espace de débat avec nos partenaires et s'inscrit dans une démarche de progrès.

Les personnels ayant participé à la rédaction de ce document :

Les cadres : Djamel OUBIB

Les éducateur(ice)s : Hassiba Merzougui, Rabia Bellahssene, Najat Bekhakh, Ayla Baytek, Léa Cortin, Marie-Ange Lafitau, Mel Mbalanda, Therry Muhemedi, Nabil Heddate, Morad Chalabi, Asnath Foly